

Annexe X. – Enquête publique

Commune de 4250 - GEER

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 mars 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de ***Biogaz du Haut Geer, demeurant Rue du Pont de Darion 18 à 4250 Geer***

En vue d'obtenir le permis d'environnement ou le permis unique pour : ***Essai-Utilisation de cendres en mélange de digestat avant centrifugation dans le processus de biométhanisation sur le bien sis Rue du Pont 18 parcelle(s) cadastrée(s) 1 division, Section A, 293c.***

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 09/01/2018 jusqu'au 23/01/2018.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
04/01/2018	09/01/2018	Adm. Communale de Geer, le 23/01/2018 à 11h00	Service Urbanisme Rue de la Fontaine, 1 4250 GEER

Coordonnées :

Fonctionnaire délégué de la DGO4, Montagne Ste Walburge 2 à 4000 Liège

Fonctionnaire technique de la DGARNE, Montagne Ste Walburge 2 à 4000 Liège

Le Bourgmestre f.f.,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 15h00 à 19h00 le lundi et de 8h30 à 11h30 du mardi au jeudi ou sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communal dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Geer, le 04/01/2018

Le Bourgmestre f.f..
Sé) D. SERVAIS